REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE WISSEMBOURG
le 25 JUIN 2010

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 Juin 2010 à la maison des services et des associations à Durrenbach

Etaient présents : 55

Membres en exercice : 67

Présents : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DARNIS Danielle, HUHN Béatrice, KIEFER Nicole, KOCHER Bernadette, LEDIG Evelyne, MATTEL Madeleine, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, OTT Alexis, PREVOT Dominique, RITTER Fabrice, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHAEFER Marc, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, SUSS Charles, THALMANN Alfred ULLMANN Robert, WALTER Dany, WEGMANN Maurice, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean,
Suppléant(s) : HUHN Béatrice (de M. LIEHN Gilbert), LEDIG Evelyne (de M. LOBSTEIN Jacques), BASTIAN Jean-Jacques (de Mme FISCHER Evelyne), RITTER Fabrice (de Mme KIEFFER Adrienne), WALTER Dany (de M. HERRMANN Eric),

Absent(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : HERRMANN Eric, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert SCHNEIDER Francis, WALTER Gérard, Mmes : MM :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Etienne à M. RUTSCH François,
Excusé(s) : FISCHER Evelyne, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, GANGLOFF Christian, HOCH Georges, LOBSTEIN Jacques MESSMER Jean-Marc, RICHERT Robert, VOGEL Robert,

Invité(s) :Mmes : CHRISTMANN Dominique, DAVERTON Magalie, MM : BERTRAND Pierre, HUSSON Guy, KIRSCH Fabrice, REISS Frédéric, RINGEISEN Victor, STEPHAN Bernard, VONAU Jean-Laurent, WOEHREL Frédéric

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 01/06/2010.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. KREISS Alfred est désigné secrétaire de séance.

Communication du compte rendu de réunion du bureau du 31 mai 2010.

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2010 a été joint à l'invitation. Le conseil communautaire a pris connaissance de ce compte rendu et n'a aucune remarque à formuler.

Approbation du compte rendu de réunion du conseil communautaire du 12 avril 2010.

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2010 a été joint à l'invitation. Le président soumet ce compte rendu aux délégués. Le compte rendu est validé à 51 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

OPERATIONS EN COURS

061.2010 : Gymnase intercommunal de Woerth : Approbation de l'avant projet sommaire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le projet de réhabilitation et extension du gymnase intercommunal de Woerth,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 090/2005 du 26 septembre 2005 " convention de mission d'accompagnement avec le C.A.U.E. Pour la réhabilitation ",

Vu la délibération du conseil communautaire n° 095/2008 du 07 juillet 2008 " convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le C.A.U.E. Et création d'un comité de pilotage ",

Vu la délibération du conseil communautaire n° 104/2008 du 22 septembre 2005 " validation du cahier des charges et de l'enveloppe financière ",

Vu le budget de la communauté de communes,

Vu l'avis de la commission des marchés adaptés réunie le 11.06.2010,

Vu l'avis des utilisateurs du gymnase intercommunal,

Vu l'avis du bureau du 31.05.2010,

Vu la présentation du projet par la maîtrise d'oeuvre, et notamment les plans et le tableau financier,

Entendu l'exposé du vice-président M. François Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 3 abstentions, décide :

- de valider la modification du programme par le remplacement de l'adjonction d'une salle supplémentaire au gymnase par l'extension de la grande salle existante,
- d'approuver l'avant projet sommaire, en vue de la réhabilitation et extension du gymnase intercommunal de Woerth, pour un montant de travaux hors option de 1 093 311 € HT, décomposé en 20 lots travaux,
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches découlant de la présente délibération, y compris le dépôt du permis de construire.

062.2010 : Hangar intercommunal : Approbation de l'avant projet définitif n°2 modifié et avenant n°2 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le projet de construction d'un hangar intercommunal à Durrenbach,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 099/2006 du 04 décembre 2006 " hangar intercommunal : validation du cahier des charges et coût d'objectif ",

Vu la délibération du conseil communautaire n° 052/2007 du 26 mars 2007 " hangar intercommunal : approbation de l'avant projet sommaire ",

Vu la délibération du conseil communautaire n° 058/2007 du 18 juin 2007 " hangar intercommunal : valisation de l'APD et de l'avenant n01 fuxant le coût prévisionnel définitif de maitrise d'oeuvre ",

Vu le budget de la communauté de communes,

Vu l'avis de la commission des marchés adaptés réunie le 11.06.2010,

Vu l'avis des utilisateurs du gymnase intercommunal,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Vu la présentation du projet par la maîtrise d'oeuvre, et notamment les plans et le tableau financier,

Entendu l'exposé du vice-président M. François Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 6 abstentions, décide :

- d'approuver l'avant projet définitif n°2 modifié, en vue de la construction d'un hangar intercommunal à Durrenbach, pour un montant de travaux hors option et équipement de stockage intérieur, de 467 900 € HT, (coût d'objectif total des travaux, y compris frais de branchements fixé à 500 000 € HT),
- valide l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre à 49 129,50 € HT, correspondant à 10,5% du coût d'objectif travaux ADP,
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches découlant de la présente délibération.

063.2010 : TIC & SANTE : appel à projet CG67 : candidature de la communauté de communes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'appel à projet TIC & Santé 2010 mené par le conseil général du Bas-Rhin,

Vu le dossier de candidature élaboré par la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 5 abstentions, décide :

- de valider le dossier de candidature élaboré dans le cadre de l'appel à projet TIC & Santé 2010 engagé par le conseil général du Bas-Rhin, portant sur une solution au service du comité de régulation et de prospective autour du maintien à domicile,
- de soumettre au conseil général la candidature de la communauté de communes à l'appel à projet TIC & Santé 2010 engagé par ce dernier,
- d'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente décision.

064.2010 : Chaufferie collective Morsbronn - Durrenbach et réseau de chaleur : avenants aux marchés.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de construction d'une chaufferie collective et d'un réseau de chaleur à Durrenbach et Morsbronn-les-Bains et l'ensemble des décisions prises en conseil communautaire préalablement à la consultation de travaux,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 089/2009 du 07 décembre 2009 " chaufferie collective Morsbronn les Bains - Durrenbach : autorisation de signature des marchés de travaux ",

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Joseph Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 4 abstentions, décide :

- de valider les avenants aux travaux suivants :
Lot n°2 : entreprise Crystal : sous station chaudière gaz : moins 4 780,02 € HT,

Lot n°4 : entreprise Dalkia : tranchées réseau : plus 3 472,92 € HT.

- Autorise le président à signer les avenants correspondants.

<u>065.2010 : Développement durable : démarche d'amélioration de l'état des cours d'eau : mise en place d'une politique " zéro phyto ".</u>

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la demande de l'Agence de l'eau Rhin Meuse en matière d'engagement du territoire en faveur d'une politique globale d'amélioration du bon état des cours d'eau,

Vu les enjeux en matière de développement durable identifiés sur le territoire et les programmes d'actions déjà menées par la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Vu l'avis des commissions réunies environnement et assainissement du 02 juin 2010,

Entendu l'exposé du vice-président Mme Marie-Line Weiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- de la mise en place d'un programme visant à :
1. réduire voire arrêter l'utilisation des pesticides dans la gestion des espaces verts intercommunaux et communaux, se déclinant notamment par :
· l'élaboration d'un plan de désherbage ou plan de gestion différenciée à l'échelle des espaces verts de la communauté de communes,
· le financement des plans de désherbage ou plans de gestion différenciée communaux, étant entendu que le lancement de ces plans se feront sur la base du volontariat des communes,
· la poursuite de la sensibilisation des élus et agents communaux et intercommunaux via l'organisation de formations
· la poursuite de la sensibilisation des habitants (particuliers, écoles, associations, professionnels...) à travers des animations telles que la promotion du compostage et à travers des campagnes d'information (notamment via les bulletins communaux et intercommunaux et le site internet de la CCSP).

2. Mettre en place une politique en faveur de la préservation des cours d'eau, se déclinant notamment par :
· la poursuite de la mise en place d'un programme pluriannuel d'entretien du Seltzbach,
· la réalisation d'une étude de faisabilité quant à la réalisation de travaux de réhabilitation complémentaires au niveau des points noirs relevés par le service rivières du Conseil général du Bas-Rhin pour le Seltzbach, sur la base d'une pré-étude réalisée par ce dernier,
· l'association des partenaires compétents pour la Sauer, notamment le syndicat de curage et de rectification de la Sauer, précisant que la communauté de communes ne disposant d'une compétence pour intervenir sur la Sauer et ses affluents que dans le cadre du SAGEECE qui n'est pas encore en vigueur, elle ne peut en effet intervenir directement sur ce cours d'eau.

- d'autoriser le président à signer tout document et à mener toute action découlant de cette décision, notamment la convention multi pression avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

<u>066.2010 : Ilot commercial bourg centre de Woerth : acquisition de l'ensemble immobilier via l'EPFL du Bas-Rhin.</u>

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 083/2007 du 10 septembre 2007 " demande de création et d'adhésion à l'Etablissement public foncier local du Bas-Rhin ",

Vu le projet de réhabilitation en espace commercial et d'habitat de l'ilot urbain du bourg centre de Woerth,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. François Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 13 voix contre et 11 abstentions, décide :

- d'approuver les conditions générales d'intervention de l'EPF du Bas-Rhin régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage et financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF du Bas-Rhin, approuvé par le Conseil d'Administration dudit établissement,

- de demander à l'EPF du Bas-Rhin d'acquérir, de porter et de gérer l'ensemble des biens immobiliers cadastrés section 6 parcelles n° 12, 13, 14, 15, 16 et 17 du ban communal de Woerth, d'une emprise foncière totale de 33,01 ares en vue d'y réaliser un îlot commercial avec logements,

- d'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier et d'autoriser le président de la communauté de communes à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF du Bas-Rhin.

<u>067.2010 : Opération de soutien aux classes de découverte et sorties éducatives des collèges : modification du règlement.</u>

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours " classes découvertes " comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 2 abstentions, décide :

- de limiter le programme d'aide aux séjours et classes de découvertes des collégiens aux collèges existants sur le territoire de la communauté de communes et aux collèges auxquels sont rattachés les communes membres de la communauté de communes (à ce jour collège de Woerth, de Walbourg, de Soultz-sous-Forêts, de Wissembourg et de Mertzwiller).

FINANCES - ADMINISTRATION

<u>068.2010 : Déchets ménagers : admissions en non valeur - redevances ordures ménagères.</u>

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les demandes de la trésorerie d'admission en non valeur de pièces,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Entendu l'exposé du vice-président Mme Marie-Line Weiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'admettre en non valeur les états présentés, relatifs à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, pour un montant total de 15 531,11 €.

069.2010 : Assainissement : admissions en non valeur - redevance assainissement.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les demandes de la trésorerie d'admission en non valeur de pièces,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Entendu l'exposé du vice-président Mme Marie-Line Weiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 0 abstention, décide :

- d'admettre en non valeur les états présentés, relatifs à la redevance d'assainissement, pour un montant total de 1 885,39 €.

070.2010 : Hélions II : Servitude de passage de câbles ES vers Hélions II.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les travaux relatifs au programme d'expérimentation de valorisation de l'énergie géothermique sur la source Hélions à Merkwiller,

Vu la demande d'établissement d'une servitude de passage de câbles par Electricité de Strasbourg,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Entendu l'exposé du vice-président M. Armand Braconnier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- d'autoriser le président à signer une servitude de passage avec ES, relatif au passage de câble sur le ban communal de Preuschdorf, parcelles 498, 516, 518 et 517 section 17,
- valide l'indemnité forfaitaire et définitive pour la constitution de la servitude à la somme de 1 €.

<u>071.2010 : Syndicat du collège de Soultz : Modification des statuts du syndicat mixte de la région de Soultz sous Forêts.</u>

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la modification des statuts du syndicat mixte de la région de Soultz sous Forêts,

Vu l'avis du bureau du 31 mai 2010,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- d'approuver la modification des statuts du syndicat mixte de la région de Soultz-sous-Forêts, relative à l'article 4 fixant le siège du syndicat au 9 rue du Fronacker à Soultz-sous-Forêts (67250).

DIVERS

Pas de points divers soulevés en séance.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE DE WISSEMBOURG le 25 JUIN 2010

Fait à Durrenbach, le 17/06/2010

Le secrétaire de séance
M. KREISS Alfred

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Le président
Jean-Marie HAAS

Participants	Approbation du compte-rendu du conseil du 12 avril 2010	061.2010	062.2010	063.2010	064.2010	065.2010	066.2010	067.2010	068.2010	069.2010	070.2010	071.2010
ATZENHOFFER Alphonse												
BALL Jean-Claude	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	contre	pour	pour	pour
BASTIAN Jean-Jacques	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
BASTIAN Marc												
BERTRAND Jean-Louis	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
BRACONNIER Armand		pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
BRUCKER Hubert	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
CABIROL Mireille	pour	abs.	abs.	pour	abs.	pour	contre	abs.	pour	pour	pour	pour
CHRISTMANN Pascal	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
CLAUSS Murielle												
CONUECAR Nestor	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
DARNIS Danielle	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
FABACHER Edmond	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FEIG Dominique	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
FUCHS Thierry	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
GACKEL Didier	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour
GANGLOFF Christian												
GOETZ Joseph	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
HAAS Jean-Marie	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
HOCH Georges												
HOLTZMANN Claude	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
HUHN Béatrice												
ISEL Roger	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
JULLY Jean-Marie	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour
KAUFFER Fabien	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour
KELLER Jacky	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour
KENNEL Guy-Dominique												
KIEFER Nicole	pour	pour	pour	pour		pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour
KOCHER Bernadette	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KREISS Alfred	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
LAXENAIRE-DISCH Christophe	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
LEDIG Evelyne	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour
MARTIN Etienne	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
MATTEL Madeleine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MERTZ Olivier												
MESSMER Jean-Marc												
METZGER Jean-Pierre	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour
MEYER Charles	pour	pour	abs.	pour	contre	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour
MEYER Willy	pour	pour		abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MEYER-KUHN Charles	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour
MULLER Jean	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
OTT Alexis	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
PREVOT Dominique	contre	pour	abs.	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
RICHERT Robert	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
RITTER Fabrice	pour	pour	abs.	pour	abs.	pour	contre	pour	contre	contre	pour	pour
ROBINEAU Pascal	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
ROHMER Jean Paul	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
RUTSCH François	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
SCHAEFER Marc	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	abs.	pour	pour	pour	pour
SCHERTZ Christophe	pour	pour	contre	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
SCHLOSSER Charles	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
SCHMITT André	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHNEIDER Dominique	abs.	abs.	contre		pour	abs.	abs.	pour	abs.	pour	pour	pour
SCHNEIDER Francis												
SIBLER Alphonse	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour
SITTER Pierrot	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour		pour
SPILL Bernard	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour
SUSS Charles	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
THALMANN Alfred	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	contre			pour	pour	pour
ULLMANN Robert	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
VOGEL Robert												
WALTER Gérard												
WALTER Dany	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
WEGMANN Maurice	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEISBECKER Jean	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEISHAAR Jean	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour
WEISS M.Line	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 12.04.2010

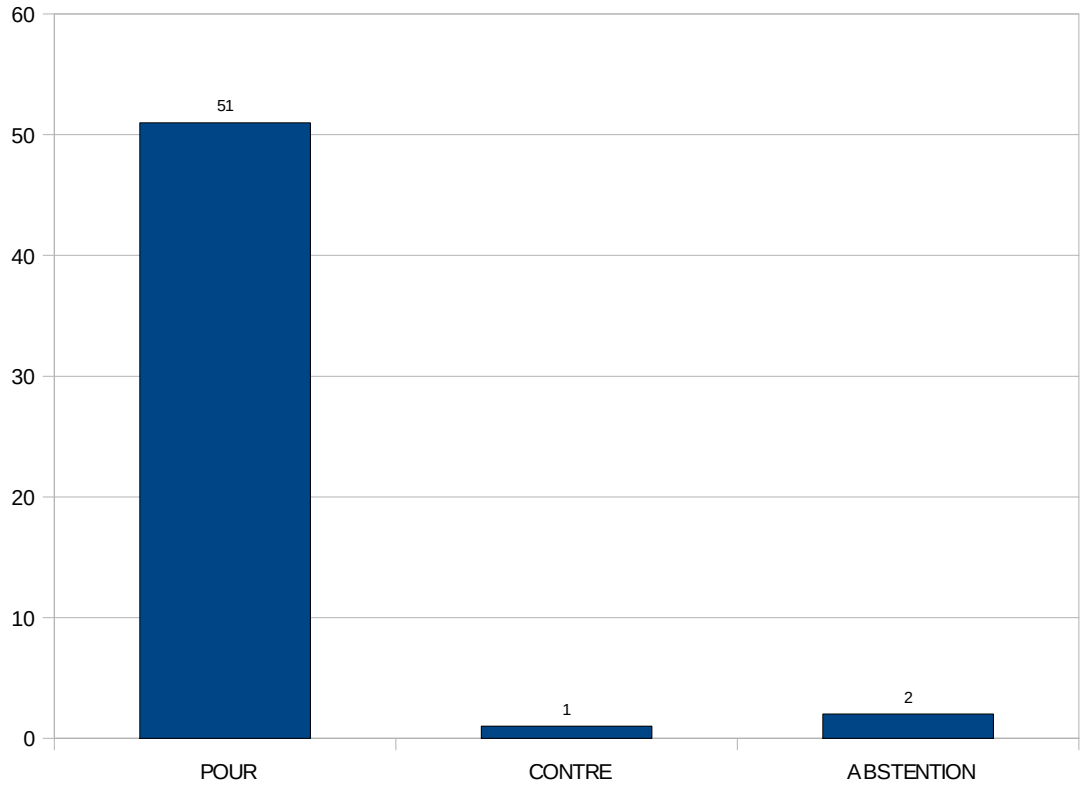

Gymnase intercommunal de Woerth: approbation de l'avant-projetsommaire

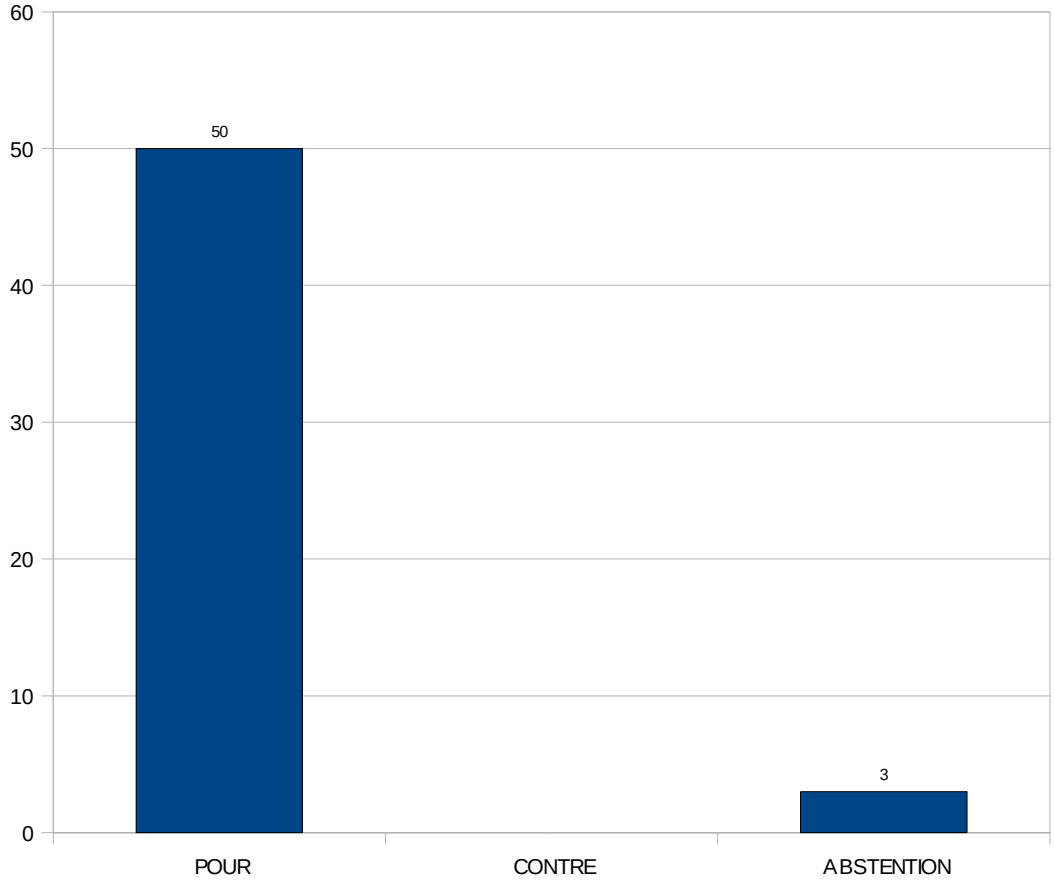

Hangar intercommunal : APDn°2 modifié et avenant n° 2fixant le coût prévisionneldéfinitif de maîtrise d'oeuvre

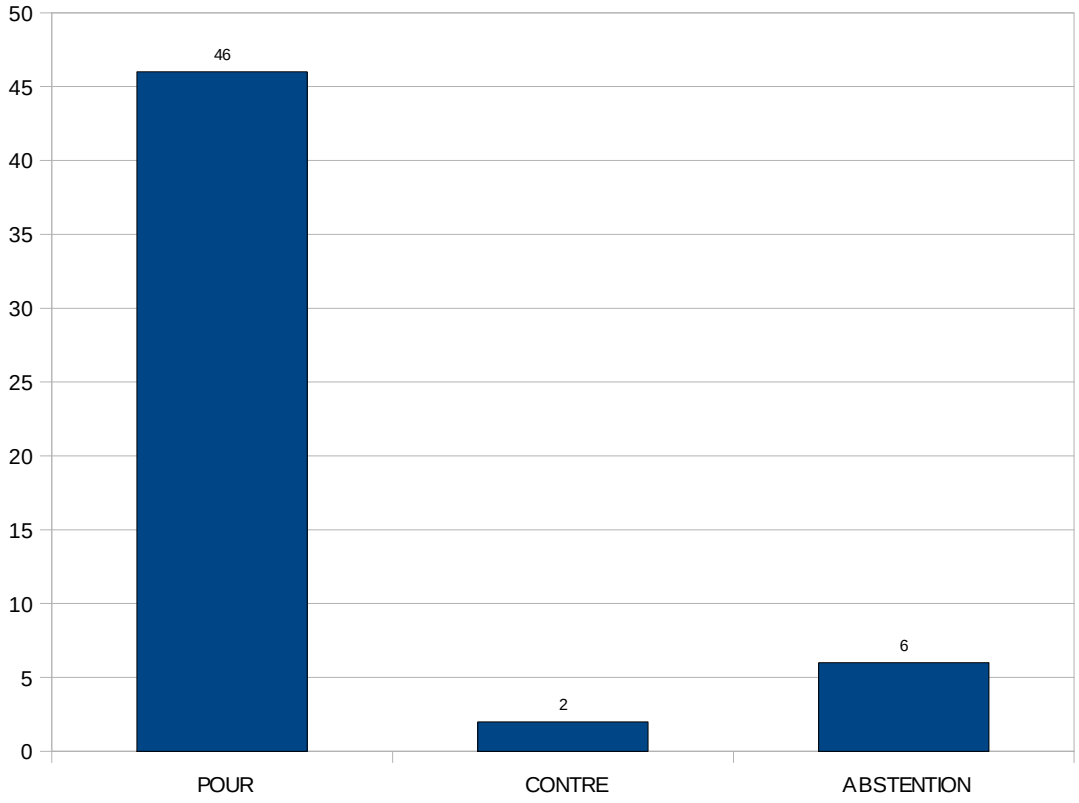

TIC et SANTE : appel à projetCG67 : candidature de la CCSP

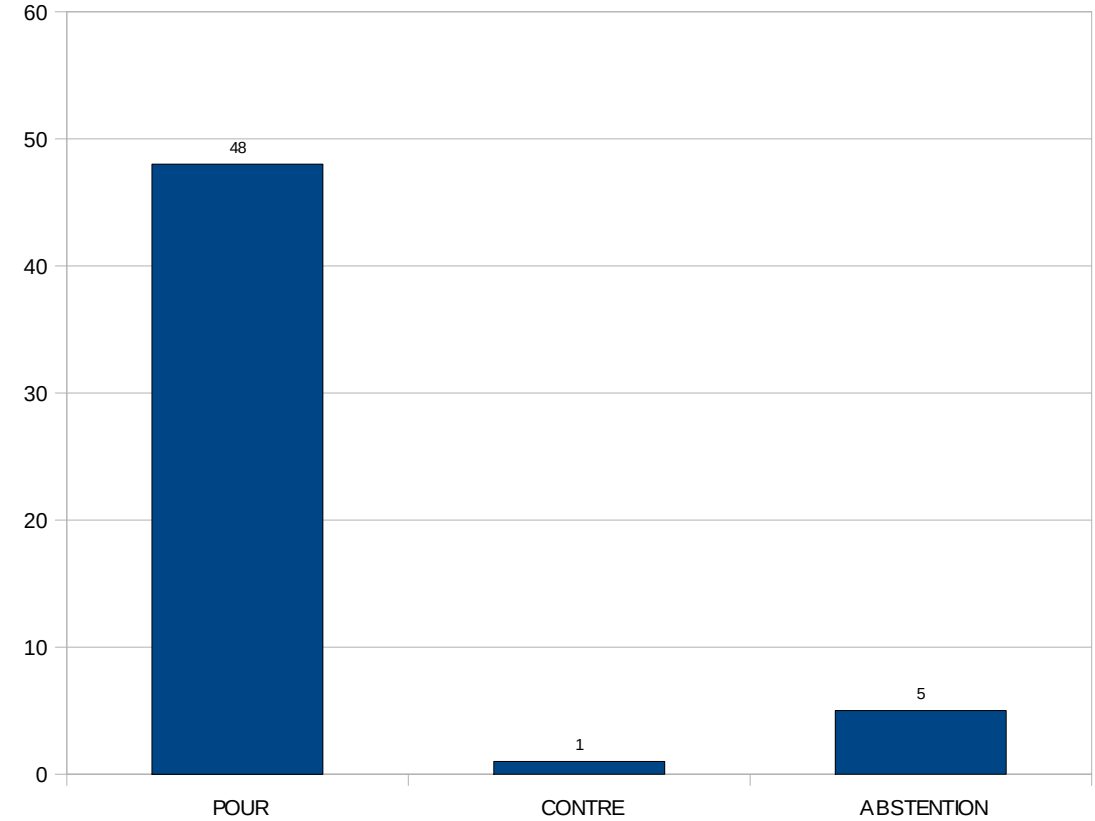

Chaufferie collective Morsbronn– Durrenbach et réseau de chaleur: avenants aux marchés

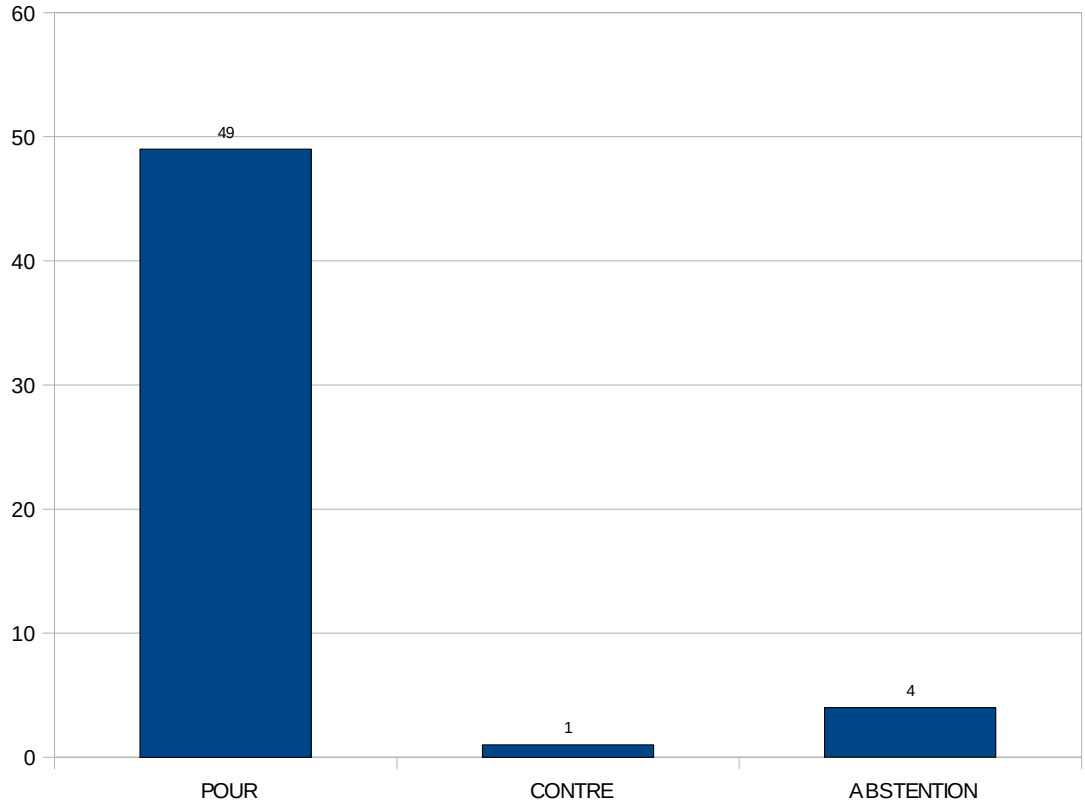

Développement durable : démarched'amélioration de l'état descours d'eau : mise en placed'une politique « zéro phyto »

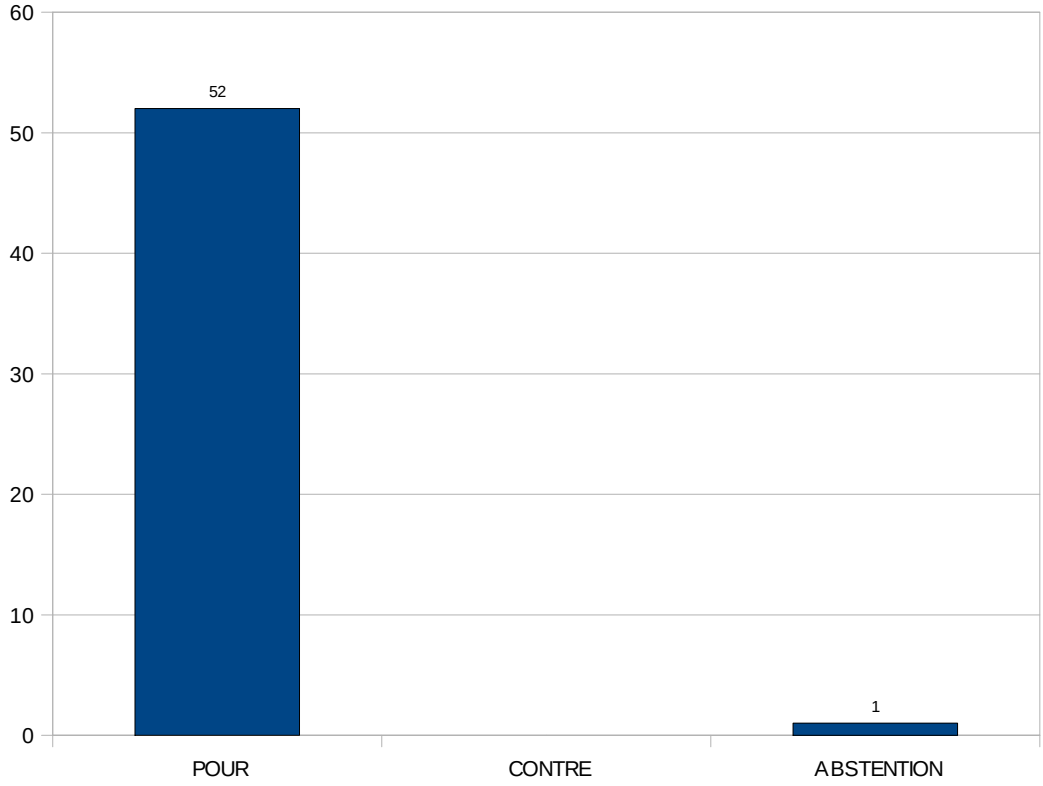

Ilot commercial bourg centrede Woerth : acquisition de l'ensemble immobilier via l'EPFLdu Bas-Rhin

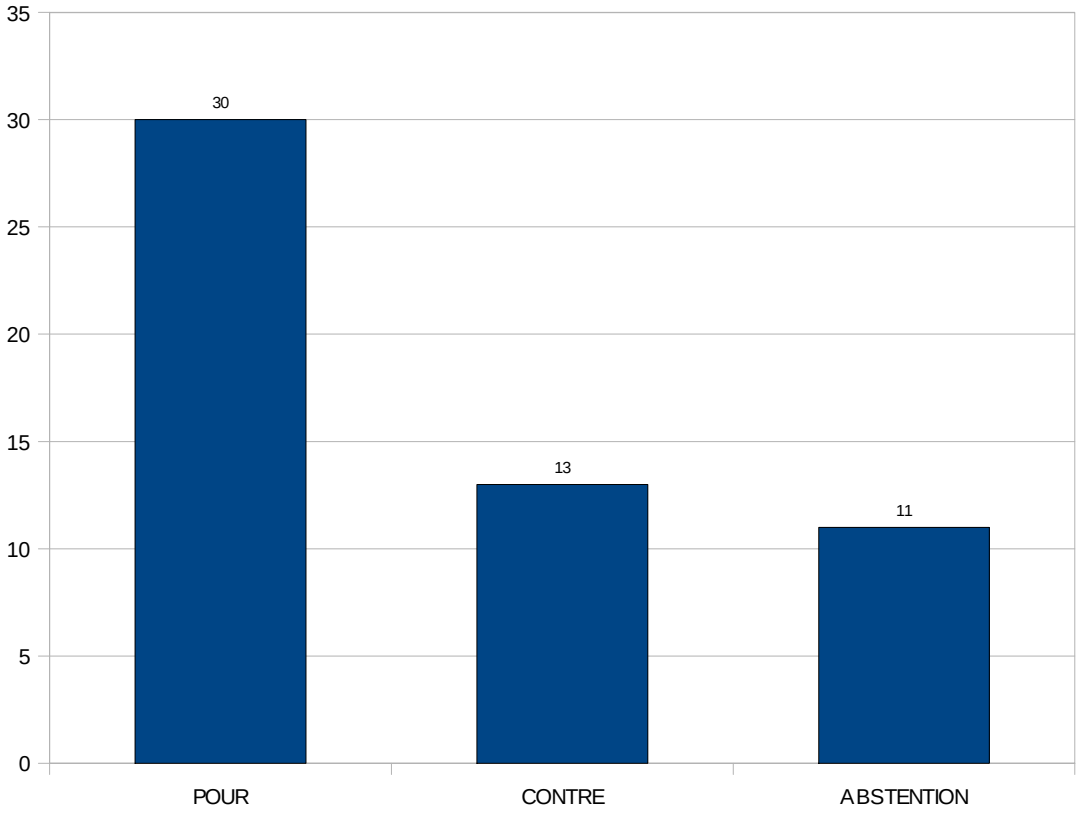

Opération de soutien aux classes de découverte et sorties éducatives des collèges : modificationdu règlement

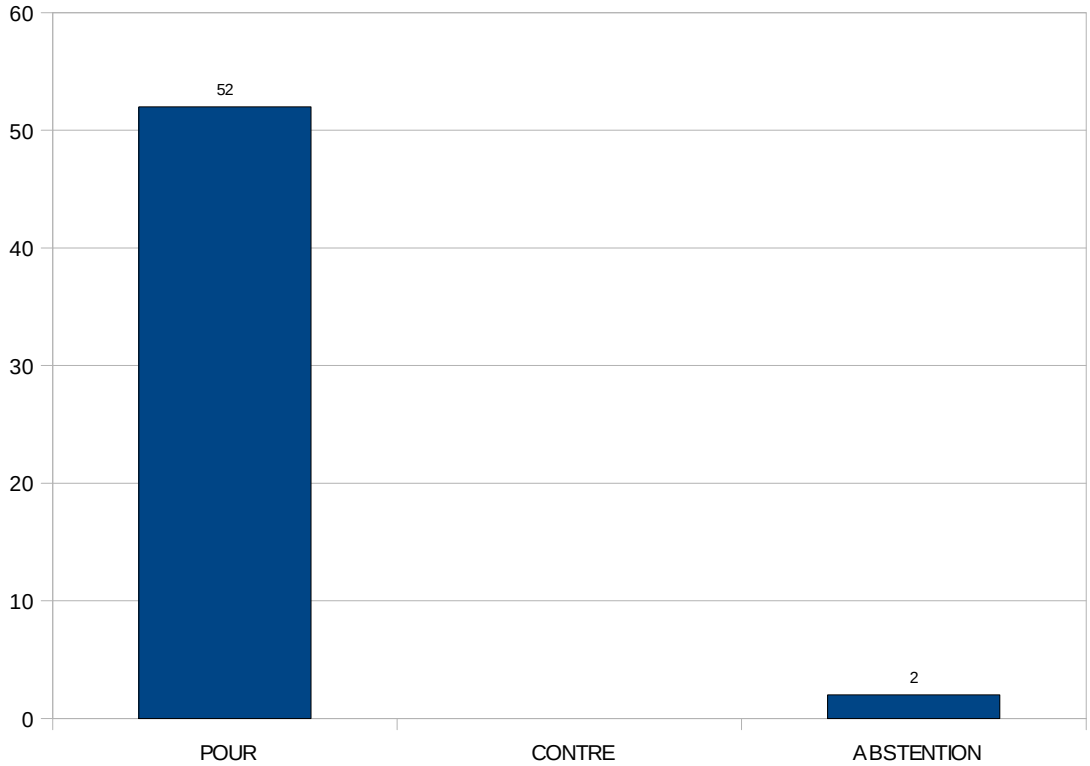

Déchets ménagers : admissionsen non valeur –
redevances ordures ménagères

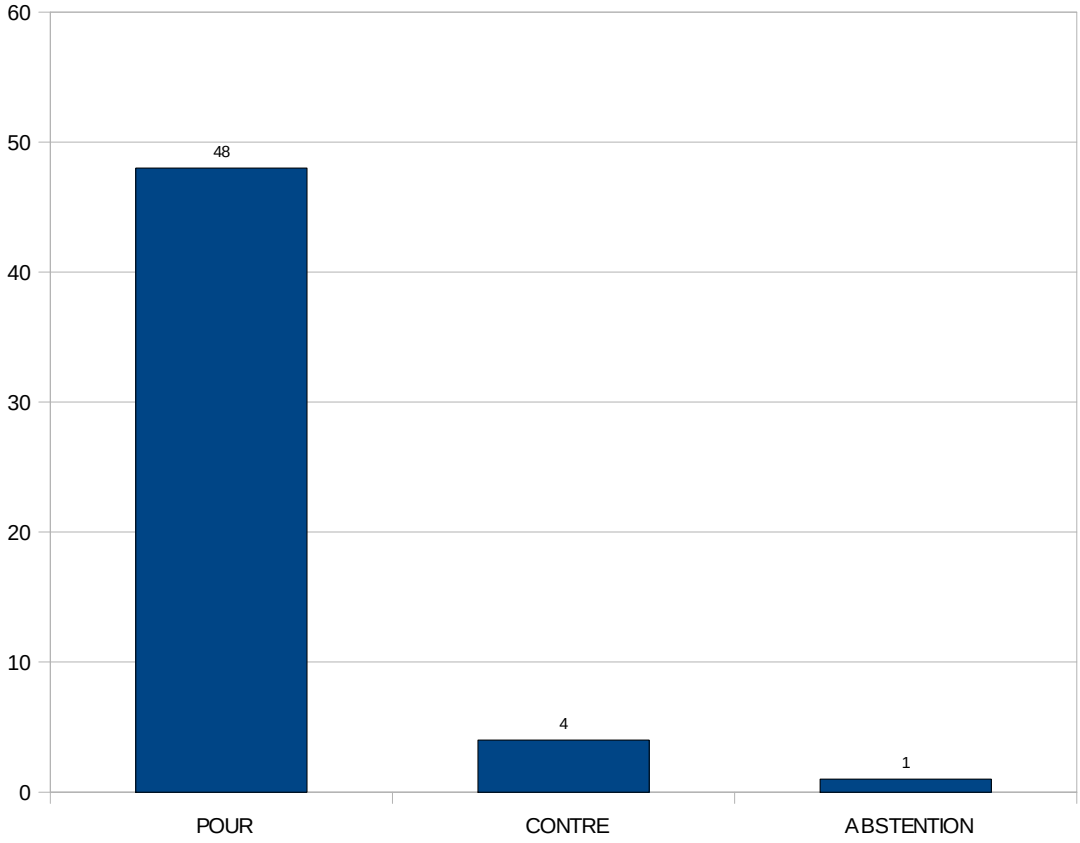

Assainissement : admissionsen non valeur – redevance assainissement

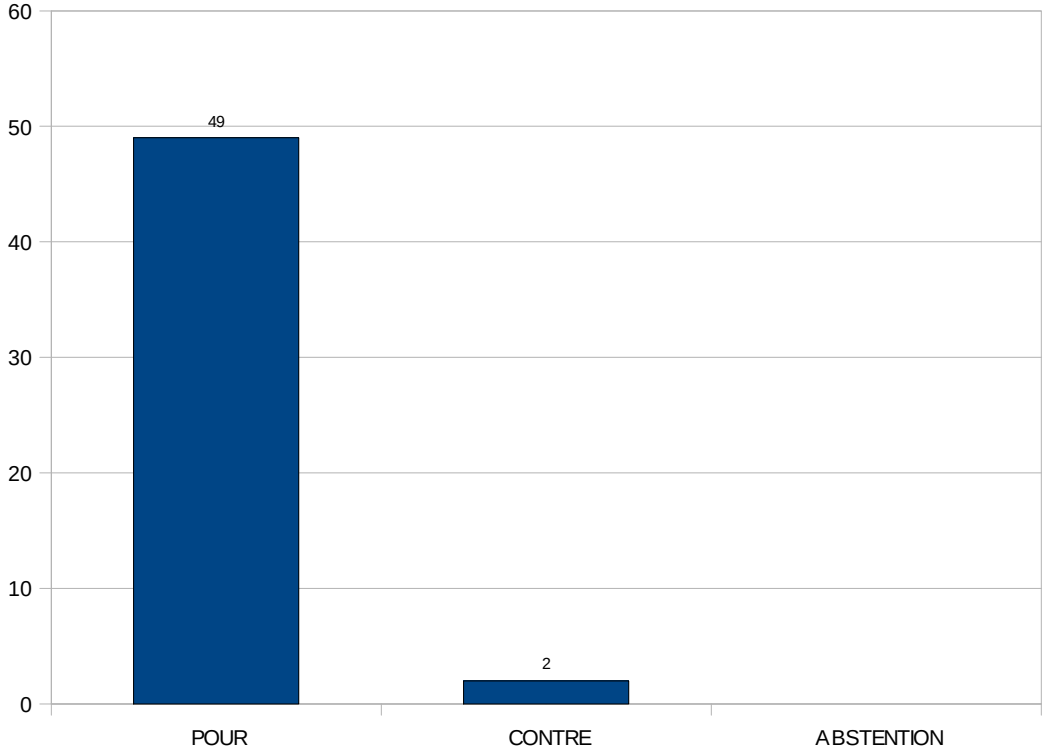

Hélions II : Sevitude de passagede câbles ES vers Hélions II

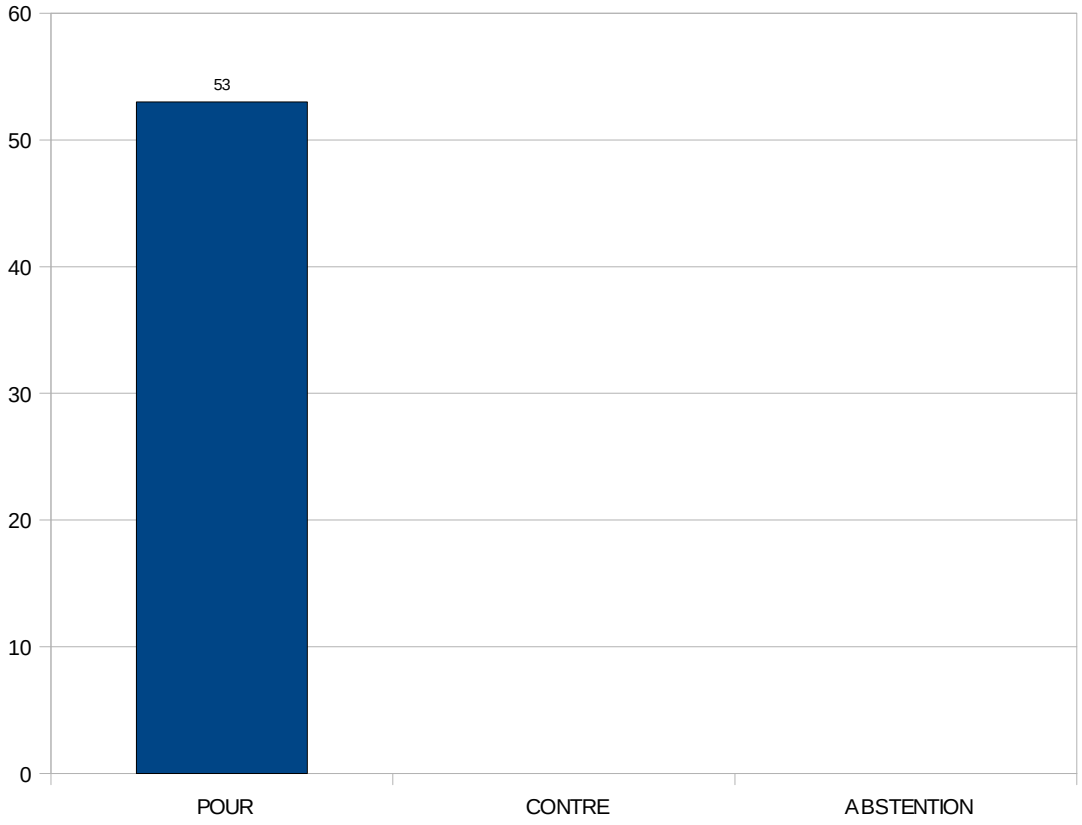
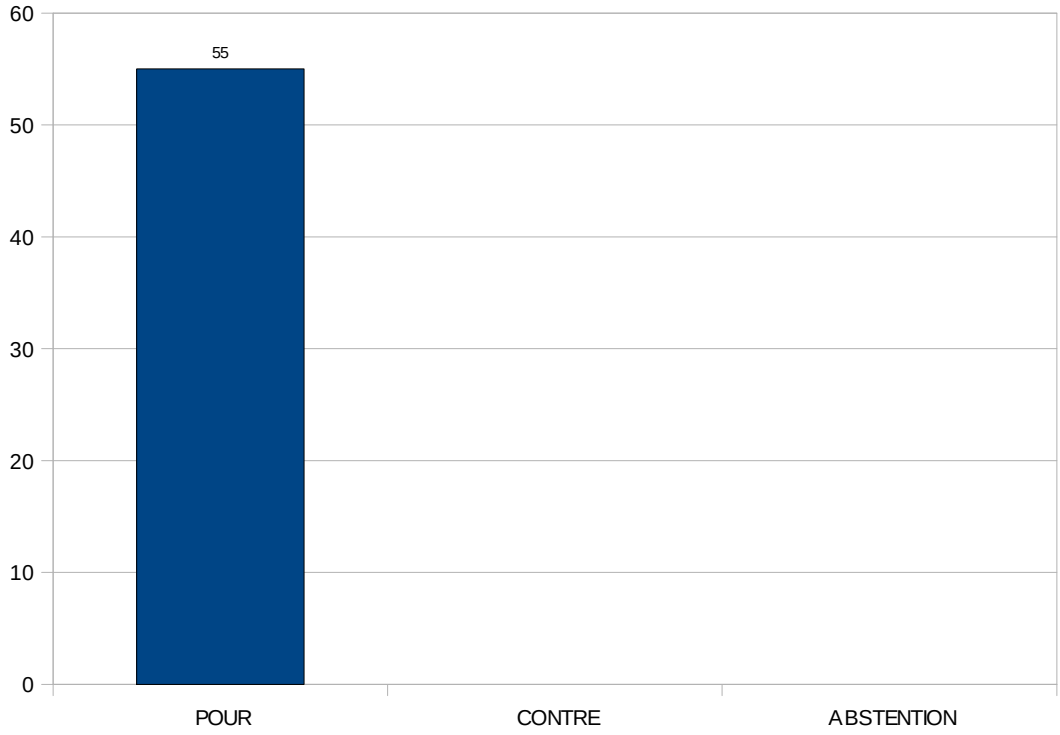
Syndicat du collège de Soultz: Modification des statuts du syndicat mixte de la régionde Soultz-sous-Forêts